

CULTURE**Adhésion à l'association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne »**

Approbation des statuts et désignation d'un représentant de la Ville

EXPOSE DES MOTIFS

Il a été décidé par le Département du Val-de-Marne de réhabiliter l'ancienne friche industrielle « la Briqueterie » rue Robert Degert à Vitry, rue limitrophe d'Ivry, afin d'y installer, sur une idée de Michel Caserta créateur de l'association « Biennale de Danse du Val-de-Marne », le Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne.

Ce site est composé de trois studios de répétitions. Lieu de résidence pour les artistes et compagnies de danse, il permet la création et l'émergence des danses contemporaines ; il offre également un espace de partage et de découverte pour les amateurs et de nombreuses opportunités de collaboration avec les villes environnantes, dont Ivry.

Au titre du travail de réseau, « la Briqueterie » sollicite tout naturellement la présence des villes partenaires à son projet au sein de son conseil d'administration.

Cette adhésion se traduit pour la ville par une cotisation financière annuelle de 200 € pour l'exercice 2013, reconductible, et la désignation en son sein d'un représentant de la ville d'Ivry au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'adhérer à l'association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne », d'en approuver les statuts, de désigner un représentant de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale et d'approuver le versement de la cotisation annuelle.

La dépense en résultant pour l'année 2013 a été prévue au Budget Primitif.

P.J. : statuts.

CULTURE

Adhésion à l'association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne »

Approbation des statuts et désignation d'un représentant de la Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association « la Briqueterie » permet la création et l'émergence des danses contemporaines,

considérant que cette association offre un espace de partage et de découverte pour les amateurs de danse et de nombreuses opportunités de collaboration avec les villes environnantes, dont Ivry,

considérant que cette association répond aux valeurs de développement de la Culture pour tous, à la connaissance des arts et des savoirs, aux pratiques amateurs partagées par la Ville d'Ivry,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 41 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association « La Briqueterie - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne » et en APPROUVE les statuts.

ARTICLE 2 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que son montant s'élève à 200 € pour l'année 2013.

ARTICLE 3 : DESIGNÉ pour représenter la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale :

- Olivier Beaubillard.

(à l'unanimité)

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 NOVEMBRE 2013